

Titre III Défense

1. Notions générales sur la défense.

Historique sommaire.

L'organisation interministérielle de la défense.

Le lien entre la nation et les forces armées.

Les principes essentiels du droit des conflits armés.

Les alliances, traités et accords de défense auxquels la France est partie.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité.

La loi de programmation militaire.

2. Organisation générale du ministère de la défense.

Le ministre et son cabinet.

Les principes fondamentaux de l'organisation militaire.

Les grands subordonnés du ministre.

Les états-majors, directions et services.

Le contrôle général des armées et la fonction inspection, audit et évaluation.

3. Organisation et moyens des armées, de la DGA et du SGA.

Les armées.

Les organismes interarmées ou à vocation interarmées.

Les directions et services de la direction générale de l'armement.

Les directions et services du secrétariat général pour l'administration.

L'organisation territoriale du soutien du ministère de la défense.

L'infrastructure au ministère de la défense.

4. Les ressources humaines.

La gestion des ressources humaines au ministère de la défense.

La fonction militaire.

Le statut général des militaires. Les principaux statuts particuliers. Le règlement de discipline générale.

La réserve.

Les militaires et la justice pénale.

Le personnel civil.

Les règles applicables aux ouvriers et aux non-titulaires.

Les traits essentiels du régime de rémunération et de pensions civiles et militaires.

L'action sociale au ministère de la défense.

La prévention des accidents et des maladies professionnelles ou de service.

La concertation au ministère de la défense.

5. Les ressources financières.

La programmation et la préparation du budget au ministère de la défense.

L'organisation budgétaire du ministère de la défense.

Les modalités d'exécution de la dépense au ministère de la défense.

6. Les équipements.

La recherche de défense et la préparation de l'avenir.

La définition, l'acquisition, l'entrée en service et l'entretien des matériels.

La coopération internationale et européenne en matière d'armement.

7. La base industrielle et technologique de défense.

Les industries d'armement.

Les exportations d'armement.